



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Trente-septième session  
Doha, 26 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2012**

Point 19 de l'ordre du jour

**Rapport de l'administrateur du relevé international  
des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto**

## **Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto**

### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto<sup>1</sup>.
2. Le SBI a aussi pris note des recommandations figurant aux alinéas *b* et *c* du paragraphe 58 de ce rapport et est convenu d'en poursuivre l'examen à sa trente-huitième session.

---

<sup>1</sup> FCCC/KP/CMP/2012/8.